

COMPTE-RENDU DU RELAIS DE QUARTIERS DU 9 AVRIL 2016

En mairie, salle du Conseil Municipal

Monsieur Michel Nicod, maire de Beynost, ouvre la séance à 9 heures trente.

Etaient présents : voir fiche de présence jointe.

Mr Mancini : nous avons souhaité inviter les délégués du dispositif « Voisins vigilants » pour échanger tous ensemble autour du **projet de plan de circulation communal**. Ce vaste projet nécessitant beaucoup de travail et d'ajustements, il a été décidé d'examiner, dans un premier temps, **le tronçon de la rue Centrale qui va de la rue du Midi à la rue du Prieuré**.

Mr Jean-Marc Curtet a réalisé un Powerpoint sur ce sujet. La rue Centrale est devenue un « point noir » de la circulation Beynolane, surtout aux heures de pointe. D'où l'idée de traiter cet axe en priorité.

Dans la mesure où la rue des Ecoles est à sens unique d'Ouest en Est, il est proposé de mettre le tronçon désigné de la rue centrale dans le sens Est/Ouest, donc de la rue du Midi vers la rue du Prieuré.

La problématique de toutes les rues et impasses débouchant sur la rue Centrale le long de ce tronçon doit être examinée en détails, pour déterminer avec précision l'emplacement des places de stationnement.

Mr Mancini : il serait intéressant de positionner le stationnement en quinconce, afin de « casser » la vitesse, tout en évitant le stationnement devant les fenêtres et les portes d'entrée des maisons.

Mr Quemini : les véhicules garés devant les maisons peuvent protéger les personnes qui sortent de chez elles des véhicules circulant sur la chaussée.

Mr Mancini : Si on envisageait un mode doux, il faudrait supprimer les places de stationnement et élargir les trottoirs. Or, il faut conserver des places de stationnement pour les riverains.

Mr Page : Il faut aussi que les places matérialisées soient effectivement respectées.

Mr Mancini : Un arrêté du Maire permettra de verbaliser.

Mr Dusonchet : avant d'établir un projet il faut réaliser un vrai diagnostic des contraintes actuelles.

Mme Morel : les riverains ont-ils été contactés ?

Mr Curtet : une réunion publique sera organisée lorsque le projet sera plus avancé, afin de présenter quelque chose de précis.

Mr Page : soumet l'idée de limiter la durée de stationnement, sur le parking du tabac, qui nuit à la fréquentation du commerce.

Mr Mancini : on peut faire comme à l'Allegro, à Miribel, en créant quelques places en zone bleue.

Mr Humbert : les trottoirs ne sont pas assez larges pour permettre à une poussette de passer confortablement.

Mr Mancini : il n'est pas impossible de le faire, dans la mesure où la rue est à sens unique.

Mr Nicod : n'oubliez pas le gabarit des véhicules pompiers ou de ramassage des ordures ménagères.

Mr Cannaux : il faut 2.49 m pour le passage d'un camion.

Mr Page : et compter 3 m pour un chasse-neige.

Mr Mancini : le ramassage des ordures s'effectue actuellement d'Ouest en Est mais il doit être possible de demander à ce que le parcours soit modifié.

Mr Curtet invite les personnes présentes à soumettre leurs idées concernant la matérialisation des places de stationnement, voire à adresser des photos d'exemples qui leur semblent pertinents.

Mr Quemini : on pourrait faire des zones pavées plutôt que du « gymkhana ».

Mme Perez : dans la mesure où le sens unique proposé fait consensus, il faut partir de là pour mettre sur plan toutes les possibilités, en travaillant en détails avec les vraies côtes.

Mr Nicod : cela pourrait être le travail d'un bureau d'études spécialisé.

Mme Boucharlat : il faut tenir compte du fait qu'aucun riverain n'est présent à cette réunion.

Mr Nicod : Il est également possible d'envisager la création d'un parking à proximité du pressoir, en face du Passage de l'Espérance, pour limiter le nombre de stationnements dans la rue.

Mr Aubernon : A-t-on chiffré le nombre exact de places de stationnement entre la rue du Midi et la rue du Prieuré ? A mon sens, l'idéal serait de ne pas faire les choses à moitié en supprimant carrément le stationnement dans ce tronçon, en créant des trottoirs dignes de ce nom, en mettant du pavé et en créant une vraie voie pour les piétons, les vélos etc. Mais cela suppose bien sûr de créer des parkings.

Mr Nicod : il est prévu d'échanger le jardin Alex contre une bande de terrain, située à l'arrière de la propriété Vernus (terrain de boules), qui pourrait accueillir du stationnement en épi. Le problème est que les maisons à Beynost sont construites en bordure de voirie. C'est la raison pour laquelle aucun plan de circulation n'a pu aboutir jusqu'à présent. Aujourd'hui, les choses évoluent, on ne peut plus se considérer réellement à la campagne. Il va falloir fatalement changer nos habitudes, quitte à ne plus se garer juste devant sa porte.

Mr Mancini : il faut partir du principe que le seul point réellement acté aujourd'hui est le principe du sens unique tel que nous vous l'avons présenté. On peut poser un radar dans la rue pendant un mois ou deux pour récolter des données pour avancer dans notre étude.

Mr Aubernon : il y a une étape essentielle à ne pas oublier, c'est la validation devant le Conseil Municipal. Et prévoir un timing pour faire aboutir ce dossier.

Mr Nicod : il faudra obtenir également l'aval de la DDT. Mais l'important est de se mettre d'accord dans un premier temps.

Mr Dusonchet : quelle est la personne qui va piloter ce projet ?

Mr Curtet : tout d'abord, c'est Mme Perez qui va se charger d'entrer en contact avec un bureau d'études. En ce qui vous concerne, en tant que délégués, vous pouvez nous faire parvenir vos idées par mail en mairie.

Mr Durdilly : signale que le miroir à l'angle de la rue de la Mairie et du Chemin de **Monderoux** est devenu opaque.

Mme Perez : les miroirs sont changés régulièrement dans la mesure où ils ont une durée de vie de 4 ans.

~~~~~

**Mr Humbert** signale un problème de stationnement **Chemin des Barronnières** et également au coin du laboratoire d'analyses médicales.

**Mme Perez** : nous avons un marché de voirie. Ils interviennent deux fois par an, lors de la campagne de printemps et en automne.

**Mr Nicod** : en ce qui concerne le parking devant le laboratoire, il disparaîtra quand cela deviendra une voirie au moment de la mise en service du passage sous la voie ferrée.

**Mr Durdilly** demande où en est le **passage sous la voie ferrée**.

**Mr Nicod** : Le démarrage des travaux se fera fin décembre 2016. Si tout va bien, la pose de l'ouvrage se fera à l'Ascension 2017 et la voirie sera créée pour ouverture au public fin 2017 ou début 2018. Ce passage est devenu indispensable compte tenu des contraintes d'évolution urbanistique. Il faut garder à l'esprit que Beynost, aujourd'hui à 6 % de logements sociaux, doit atteindre le quota de 25 %. La fusion entre la CCMP et la 3CM va constituer une grosse opération, en créant un bloc de 45 000 habitants à l'horizon de janvier 2018. Tout cela va modifier les contours administratifs.

~~~~~

Mr Perret : rappelle sa question concernant un stop, au n° **2 de la rue centrale**, masqué par 6 véhicules stationnés, dont 2 camionnettes. Il suggère que le « triangle des platanes » puisse être converti en parking 10 places.

Mr Page : il y a une servitude de passage, mais cela pourrait effectivement résoudre des problèmes. Des fois, certains véhicules se garent sur la servitude, ce qui est tout à fait anormal.

~~~~~

**Mr Perret** : les comptes rendus des conseils municipaux ne sont pas toujours affichés sur les panneaux prévus à cet effet dans la **Montée Saint-Germain**.

**Mr Mancini** : le seul panneau officiel est celui de la Mairie. Le compte rendu peut également être lu sur le site internet de la ville de Beynost.

~~~~~

Mr Page : plusieurs véhicules se garent en plein passage **rue des Acacias**.

Mr Mancini : deux courriers ont été reçus en Mairie à ce sujet. Le problème est réglé. Un arrêté a été pris pour empêcher le stationnement en bas de la rue.

~~~~~

**Mr Page** signale que des trous se sont formés sur la voirie, **Chemin de Pré Mayeux**, près du lotissement vers le collège.

**Mr Mancini** : nous allons nous rendre sur place pour constater.



**Mr Méresse** signale un problème de stationnement dans l'impasse, derrière l'immeuble « La vallée » qui empêche des véhicules de ressortir. Des actes de délinquance ont été observés dans l'impasse **Gabriel Chardon** et signalés à la Police Municipale. Des murets sont endommagés laissant dépasser des bouts de métal dangereux.

**Mr Durdilly** : des scooters dérapent sur le gravier dans l'**Allée du Forum**. Il pense que des poteaux, voire des barrières laissant passer des poussettes pourraient empêcher ce phénomène.

**Mme Perez** : nous allons voir ce qu'il est possible techniquement de faire pour améliorer la situation.

**Mr Aubernon** : la CCMP a mis en place un Contrat de veille active dans lequel il est prévu un dispositif permettant d'interpeler les personnes qui génèrent des nuisances. Ce point a été accepté par le Copil et il est prévu que deux médiateurs interviennent en liaison avec la gendarmerie, entre le 29 août et le 6 septembre 2016. Ce délai s'explique par l'obligation de trouver le financement nécessaire. Cette expérience débouchera sur des actions concrètes.

**Mr Perret** : demande où en est le projet de **vidéosurveillance sur Beynost**.

**Mr Mancini** : ce projet suit son cours mais la priorité sera portée sur la protection des bâtiments communaux. Dans un second temps, la protection sera étendue à d'autres sites comme les écoles et leur parking, le DAB, la villa Joliette... sur le parking de la gare, l'installation d'une caméra a suffisamment sécurisé le site pour qu'il devienne attractif pour des usagers des communes voisines. Il ne faut cependant pas perdre de vue le fait que ce genre d'opérations représente un coût non négligeable et qu'il faut veiller à suivre la réglementation. Par exemple, la rue des écoles est prévue, mais il est interdit de filmer les enfants.

**Mr Nicod** : il pourrait être bénéfique d'en mettre sur certains secteurs plus impactés que d'autres, à titre dissuasif, comme au Chemin du Pilon ou Place du Forum.

**Mr Mancini** : il est possible de monter des dossiers à présenter lors des commissions en préfecture mais cela devient difficile si la zone n'est pas reconnue comme étant criminogène.

**Mr Nicod** : il y a deux façons d'utiliser la vidéosurveillance. On peut consulter les images après coup ou suivre les images en direct. C'est ainsi qu'il a été possible d'arrêter des opérations en cours à la gare.



En ce qui concerne les Voisins vigilants, **Mr Lesueur** rappelle que leur rôle consiste avant tout à observer. Ils reçoivent régulièrement des informations du CISPD concernant leur secteur.

**Mr Mancini** : à noter que 80 % de la délinquance sur Beynost est concentrée sur la zone commerciale de Leclerc.

**Mr Quemain** souligne qu'il était prévu au départ qu'il y ait un gendarme référent pour les voisins vigilants mais cela ne s'est pas fait.

**Mr Dusonchet** demande si tous les quartiers de Beynost sont couverts par les Voisins vigilants.

**Mr Mancini** : non, pour l'instant tous les quartiers ne sont pas représentés. En ce qui concerne les Relais de Quartiers, **Mme Fauriat** nous a rejoints pour représenter le quartier des Jacquetières.

~~~~~

Mr Quemini : qu'en est-il des modifications prévues au Complexe du Mas de Roux ?

Mr Nicod : ce qui est paru dans le Beynost Infos est juste une représentation spatiale. Le Cabinet Robin va aider la commune à redéfinir ce lieu en fonction des besoins ciblés mais tout le monde sera consulté le moment venu. Le terrain de boules sera réorienté Nord/Sud et des toilettes sont prévues. La vision de l'ensemble doit être élargie à la zone de l'actuel LIDL.

A 11h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance se déroulera au mois de **juin 2016**, à une date qui sera communiquée ultérieurement.